

L'ÉGALITÉ DANS LA REPRÉSENTATION POLITIQUE : C'EST MAINTENANT OU JAMAIS

Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale

Présenté par le
Centre des Femmes de l'UQÀM

A/S M. Louis Breault
Secrétaire de la Commission des institutions
Commission des institutions, Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec, Qc
G1A 1A3

Centre des Femmes de l'UQÀM
320 rue Sainte-Catherine Est
Montréal, Québec
Pavillon J.-A. de Sève
3^eme étage, local DS-3305

t : 514.987.3000 p. 8940
f : 514.987.3615
e : centredesfemmes@uqam.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation du groupe signataire.....	p. 2
2. Résumé du mémoire	p. 3
3. Introduction	p. 4
4. Argumentaire.....	p. 5
5. Changements souhaités.....	p. 8
6. Recommandations	p. 9
7. Demande d'audition	p. 10

1. DESCRIPTION DU GROUPE SIGNATAIRE

Le Centre des Femmes de l'UQÀM (CDF-UQÀM) est une association d'étudiantes qui œuvre au sein de l'Université du Québec à Montréal depuis 1975. Nous nous sommes donné pour mission :

- ▶ d'**informer** et de **sensibiliser** la population uqamienne aux réalités multiple de la condition féminine, au Québec et à travers le monde;
- ▶ d'offrir un service d'**écoute** et de référence pour les femmes en difficulté;
- ▶ d'offrir un **centre de références** alternatif complétant les bibliothèques institutionnelles;
- ▶ d'offrir une plate-forme non-mixte pour l'*empowerment* des étudiantes et le **développement du leadership** et des capacités d'organisation.

Le CDF-UQÀM est composé uniquement d'étudiantes bénévoles désirant s'impliquer dans la cause des femmes dans le milieu universitaire. Bien que nous comptons environ quinze membres actives, nous estimons exprimer les vues de plusieurs centaines d'étudiantes préoccupées par la condition féminine, mais à qui un horaire étudiant surchargé (études, travail, famille, implication communautaire) ne permet par la rédaction d'un mémoire.

Nous sommes situées au centre-ville de Montréal, et nous desservons des femmes venant de l'ensemble du Québec et même du monde, mais résidant le plus souvent dans la région métropolitaine pendant leurs années universitaires. Nous établissons régulièrement des collaborations avec d'autres associations étudiantes, avec des groupes de femmes extérieures au milieu universitaire ainsi qu'avec des chercheuses féministes.

Le CDF-UQÀM a, dans les dernières années, réalisé plusieurs conférences et ateliers portant entre autres sur : le rôle des femmes dans le génocide au Rwanda, les alternatives menstruelles écologiques, l'hypersexualisation des petites filles, les mutilations génitales en Afrique, les relations entre femmes d'occident et femmes d'orient, la montée de la pornographie dans les publicités, et bien d'autres sujet. En février 2005, quelques unes d'entre nous avons participé à la Commission Parlementaire sur l'égalité.

2. RÉSUMÉ DU MÉMOIRE

Dans la mesure où une démocratie en santé se reconnaît par la participation massive du peuple à la vie politique, nous estimons nécessaire qu'il y ait réforme de la loi électorale afin d'introduire un élément de représentation proportionnelle dans le système électoral québécois. Toutefois, nous croyons que la proposition du gouvernement ne vas pas assez loin et, si adoptée telle quelle, n'atteindra pas ses objectifs de « rétablir la confiance envers le processus électoral et les éluEs », d'« améliorer les chances des petits partis d'être représentés » et de « favoriser l'atteinte d'une représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale ».

La réforme du mode de scrutin présente une opportunité unique pour le Québec en tant que société d'affirmer l'importance de l'égalité des femmes. C'est la responsabilité du gouvernement d'affirmer ce principe haut et fort par des mesures draconiennes et obligatoires pour tous les partis politiques. Il est essentiel de continuer à affirmer l'égalité des femmes et des hommes dans tous les aspects de la vie, si la société veut un jour se départir du sexisme. Dans cet esprit, nous recommandons :

- Que la parité soit instaurée de manière obligatoire pour tous les partis, sous peine de lourdes sanctions;
- Que le système de représentation proportionnelle soit appliqué à l'ensemble du Québec;
- Que les députéEs éluEs selon un système de représentation proportionnelle soient en nombre égal aux députéEs ayant remporté le scrutin dans chaque circonscription;
- L'adoption d'incitatifs financiers convaincants pour les partis qui présentent d'importantes proportions de personnes issues des minorités. Nous recommandons par ailleurs que ces incitatifs financiers soient augmentés dans le cas où des personnes des minorités sont effectivement élues;
- Que le projet de loi soit adopté par voie de référendum populaire, qui soit précédé d'une campagne d'information massive et mobilisant tous les moyens disponibles et nécessaires pour rejoindre la population tant au niveau local que national.

3. INTRODUCTION

« *Moi, la politique, ça ne m'intéresse pas* »; « *Moi, la politique, je n'y crois pas.* » : telle est l'attitude de bien des jeunes femmes à l'égard de la politique institutionnalisée. Il existe certes une foule de jeunes femmes engagées qui militent, à l'intérieur ou en dehors des partis politiques traditionnels. Elles se préoccupent profondément des questions qui touchent notre avenir commun, qui sont le plus souvent traitées par la classe politique. Toutefois, il existe aussi un bon nombre de jeunes femmes talentueuses, dynamiques et informées qui préfèrent exercer leur activité en dehors du champ politique.

Il est certain que les scandales récents, le climat de coupures permanentes, la montée de la mondialisation qui rend les États impuissants devant les firmes transnationales et les relations pour le moins difficile entre le gouvernement et la société civile peuvent mener à des désillusions à propos de la politique. Toutefois, nous postulons que si plusieurs jeunes femmes ne s'intéressent pas à la politique, c'est parce que depuis toujours, elles ont grandi avec l'impression que le vrai pouvoir politique est une affaire de vieux hommes blancs -et de consulter la composition et la répartition des différents conseils des ministres, du point de vue provincial et fédéral, pourrait presque nous en convaincre.

C'est pourquoi nous jugeons essentiel que le gouvernement prenne des mesures conséquentes quant à la représentation des femmes, des minorités ethnoculturelles et des jeunes. Pour qu'une démocratie soit en santé, il est essentiel qu'une part considérable de la population soit impliquée dans le processus politique : qu'elle s'intéresse aux enjeux, qu'elle s'informe sur les programmes des partis, et qu'elle vote lors d'élections. Si la réforme du mode de scrutin ne change pas les données actuelles de représentation, nous estimons que les taux de participation des jeunes, et des jeunes femmes en particulier, continueront de décliner, et la démocratie québécoise perdra de la légitimité, avec une proportion de plus en plus petite de l'électorat derrière ses éluEs.

C'est pourquoi nous estimons que l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale ne va pas assez loin dans les mesures qu'il propose pour améliorer la représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles. Des mesures beaucoup plus drastiques doivent être prises dès maintenant : ce projet de loi est une chance unique pour le Québec de rejoindre les autres nations au sein desquelles les femmes et les minorités ethnoculturelles ont une chance d'être représentéEs au sein de leurs assemblées d'éluEs.

Nous sommes préoccupées par la représentation de toutes les minorités dans l'Assemblée nationale : représentation des femmes, certes, mais aussi des minorités ethnoculturelles, des minorités sexuelles, des personnes issues de classes socio-économiques défavorisées, et particulièrement de personnes cumulant plusieurs de ces facteurs d'oppression. Cependant, les limites de temps nous permettront de nous concentrer particulièrement sur la question des femmes, qui est celle que nous connaissons mieux par ailleurs.

4. ARGUMENTAIRE

La base de toute démocratie tient à la participation du peuple; celle-ci peut prendre plusieurs formes : elle commence par l'éducation civique et politique, et se poursuit par un intérêt pour les enjeux politiques actuels, par une implication au niveau d'un parti politique ou d'un groupe de pression, par la rédaction de lettres à son ou sa députéE, par l'appui de pétitions d'appui ou de rejet de projets. Une chose est sûre, la participation politique qui tient à voter une fois par quatre ans est un symptôme d'une démocratie qui n'est pas en santé.

Les jeunes, on le sait, votent peu, et ce à tous les paliers de pouvoir politique. Selon l'Enquête Sociale Générale de 2003 (Stat Can), 59% des jeunes dans la vingtaine se sont déplacés pour au moins une élection, contre 71% des 30-44 ans, et 85% des 45-64 ans. Ces taux de participation médiocres nous indiquent non pas que les jeunes sont apolitiques, mais qu'ils et elles trouvent d'autres avenues innovantes dans lesquelles exprimer leur volonté politique : par des pétitions et des boycotts, des prises de paroles dans des assemblées et une présence lors de manifestations, comme l'indique clairement l'Enquête Sociale Générale. Mais aussi dans des associations étudiantes, des groupes environnementaux, des groupes de femmes ou le mouvement altermondialiste. Or, si ces groupes ont un effet sur les décisions qui sont prises par les législateurs/trices, c'est l'Assemblée qui en bout de ligne décide des lois qui régissent le pays ou la province, et auxquelles la population doit se soumettre, qu'elle ait voté ou pas.

Dans cette optique, nous sommes en accord avec les objectifs énoncés par l'avant-projet de loi : il est louable de vouloir « rétablir la confiance envers le processus électoral et les éluEs », « améliorer les chances des petits partis d'être représentés » et « favoriser l'atteinte d'une représentation des femmes et des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale ». Nous estimons cependant que les mesures énoncées pour atteindre ces objectifs sont loin d'être suffisantes, et que l'avant-projet de loi tel qu'il est formulé ne fera que reconduire le statu quo actuel qui favorise les hommes blancs de classe socio-économique favorisée.

Des femmes en politique ?

Nous désirons que les femmes de toutes les origines soient représentées en politique. Nous sommes loin de croire, comme les suffragistes du 19^e siècle, que les femmes vont « purifier » le monde politique, ou qu'elles sont nécessairement « plus humaines ». Ces deux arguments cantonnent en fait les femmes dans des stéréotypes culturels de la féminité. Dans ce cas, pourquoi avoir des femmes en politique ? Si, comme cela semble être, les femmes expriment des opinions pareilles à celle des hommes, quelle différence cela fait-il qu'il y ait quelques femmes de plus ?

Notre réponse se formule en deux temps. D'abord, sans parler de pureté ou de douceur, il n'est pas insensé de penser qu'une femme élue, peu importe son allégeance politique, aura plus de sensibilité aux problèmes touchant presque exclusivement les femmes. Si les femmes sont assurées de la parité, elles n'auront pas besoin de prouver qu'elles sont « comme des hommes » pour garder leur position. Ainsi, si la parité est atteinte et préservée à l'Assemblée Nationale, des questions touchant à la condition féminine auraient plus de chance d'être au centre des priorités politiques des différents

partis, puisqu'elles touchent la majorité de la population. Des questions, qui peuvent sembler bêtes, mais qui touchent toutes les femmes et que les hommes peuvent plus difficilement comprendre. Par exemple, combien de ministres savent que les produits menstruels (serviettes sanitaires et tampons) sont taxés comme produits de luxe ? C'est un exemple qui peut sembler anodin, mais qui coûte des centaines de dollars à chaque femme au cours de sa vie, pour des produits qui sont nécessaires.

D'autre part, le simple fait de voir des femmes dans des rôles de pouvoir est un modèle important pour toutes les jeunes femmes. *The medium is the message* : que l'on soit d'accord ou pas l'opinion exprimée par des élues ou des ministres, le fait que ce soient des femmes en position de pouvoir est important symboliquement. Cela donne confiance aux jeunes femmes en quête de repères; même si les jeunes ne veulent pas nécessairement devenir ministre, cela envoie le message qu'en tant que femmes elles peuvent aspirer à des postes de pouvoir, qu'elles peuvent être des leaders respectées.

Des quotas ?

Les femmes représentent plus de 50% de la population. Il est inacceptable, au XXI^e siècle, qu'elles plafonnent à environ 30% des sièges de l'Assemblée nationale, élection après élection. Si le gouvernement prétend représenter la population, il semble logique qu'il comporte environ 50% des femmes élues, et ce à tous les niveaux : Assemblée législative, mais aussi Conseil des ministres.

Des incitatifs financiers nous paraissent insuffisants, surtout lorsqu'ils s'appliquent au nombre de candidates et non pas au nombre d'élues. En effet, il est bien connu que les partis ont tendance à présenter les candidatEs « des minorités » (femmes, minorités ethnoculturelles) dans les circonscription qu'ils sont presque sûrs de perdre. Ainsi, les partis peuvent clamer haut et fort qu'ils intègrent les représentantEs des minorités, tout en gardant les meilleurs sièges pour les représentantEs de la majorité blanche et mâle.

Une objection courante à l'instauration d'un quota de 50% pour la représentation des femmes est celle de la pente glissante : si les femmes veulent des quotas, bientôt il va y avoir des quotas d'immigrantEs, d'homosexuels et de lesbiennes, d'handicapéEs, d'analphabètes et de résidents des campagnes ! Si tous les groupes de défense des droits font des demandes pareilles, les élections vont rapidement sombrer dans le particularisme et la revendication identitaire, il n'y aura plus de spontanéité et *les hommes blancs ne pourront plus se présenter*.

En réponse à ces objections, nous estimons que l'identité de genre est l'identité de base de l'immense majorité des êtres humains. L'identité sexuée s'acquiert très tôt dans la vie, et sauf exception elle est constante. Toute aussi constante est l'oppression des femmes, qui est vécue à travers les cultures et les religions, peu importe l'origine ethnique ou la classe sociale. Cette oppression diminue uniquement lorsque les sociétés se donnent des outils concrets et résolument mis en vigueur pour la faire diminuer.

La proportionnelle ?

L'objectif de l'introduction de la représentation proportionnelle est de faire que chaque vote compte, et que les « petits partis » aient une voix. L'idée que le vote

proportionnel touche deux sièges à la fois, proposée dans cet avant-projet de loi, nous a été difficile à comprendre tant elle semblait incohérente. Cette conception de la proportionnelle ne ferait que garantir des sièges de plus aux deux partis principaux. Pour que la représentation proportionnelle soit en mesure de représenter toutes les tendances du peuple québécois, il est essentiel qu'elle s'applique à la grandeur du Québec, sur un nombre de siège qui permettra de faire une place aux « petits partis ». D'ailleurs, ces « petits partis » ne sont pas si petits : 5% des votes, c'est tout de même le choix de plus de 200 000 QuébécoisEs, qui doit être exprimé à l'Assemblée nationale par des sièges¹.

L'obtention de sièges pour les « petits partis » augmenterait sans doute le nombre de votes qu'ils obtiendraient; en effet, puisque personne ne sentirait le besoin de voter stratégiquement pour les moins pires des candidatEs. L'électorat serait en mesure de voter pour le parti qui exprime le mieux ses vues et valeurs. Nous croyons qu'un vrai système de proportionnelle permettrait l'épanouissement de nouvelles organisations et mènerait à des véritables débats d'idées au Québec.

Nous ne croyons pas que la proportionnelle à l'échelle du Québec diminue le sens d'appartenance régionale des citoyenNEs. D'abord, parce qu'il est fréquent que les députéEs ne soient pas originaires de la région qu'elles représentent; il arrive même qu'elles n'y résident pas. La pratique de « parachutage » des candidatEs-vedettes, lorsque les partis écartent la personne choisie par l'association de circonscription d'un parti, est, à notre avis, beaucoup plus nuisible au sentiment d'appartenance que ne pourrait l'être la proportionnelle à l'échelle du Québec. D'autre part, la majeure partie des QuébécoisEs habite dans la région de Montréal, où une proportion importante de gens déménage fréquemment. Dans cette optique, l'appartenance régionale semble secondaire aux valeurs plus globales défendues par chaque parti, et particulièrement pour les jeunes.

¹ Calcul qui assume un taux de participation d'environ 60%.

5. CHANGEMENTS SOUHAITÉS

a) Une parité obligatoire pour tous les partis.

Nous estimons qu'un incitatif financier pour les partis politiques est insuffisant pour atteindre la parité. En ce sens, nous désirons que la parité soit rendue obligatoire par la loi, tant au niveau des candidatEs de circonscription que des listes liées à la représentation proportionnelle.

b) Une proportionnelle à l'échelle du Québec

Nous croyons que, si la proportionnelle n'est pas appliquée à l'échelle du Québec, elle perd tout son sens. Le vote allant à la proportionnelle doit être appliqué à un nombre suffisant de sièges pour que les partis qui obtiennent plus de 5% des voix soient représentés à l'Assemblée nationale. Ainsi, chaque parti peut présenter une liste, alternant femmes et hommes, et assigner les sièges obtenus dans l'ordre de la liste. Il pourrait être souhaitable d'imposer des quotas concernant les minorités ethnoculturelles.

c) Un vote séparé pour la proportionnelle

Nous considérons essentiel que la représentation proportionnelle soit dotée d'un vote séparé de la représentation par circonscription. De cette manière, chaque citoyenNE est en mesure de voter pour la candidatE de sa circonscription qui représente le mieux ses préoccupations locales, et ensuite pour le parti qui représente le mieux ses préoccupations nationales. Nous refusons absolument l'argument selon lequel un tel système serait trop complexe; les QuébécoisEs ne sont pas moins en mesure de le faire que les autres peuples qui votent de cette manière à travers le monde.

d) Une loi approuvée par référendum

Nous savons que le gouvernement a le trop facile pouvoir de passer des lois sans l'assentiment populaire, comme il l'a fait tout récemment et dans les dernières années. Toutefois, nous estimons qu'il s'agit ici d'une autre question trop importante pour qu'elle soit adoptée sans un référendum populaire. Un tel référendum permettrait aux gens de s'informer sur le mode de scrutin proposé, et de réellement comprendre de quoi il s'agit. L'exemple du référendum sur la constitution européenne en France nous apprend que, lorsqu'elle est réellement consultée, la population s'implique réellement en politique. Les personnes n'ayant pas pu s'exprimer à travers les consultations populaires pourraient au moins le faire en votant pour ou contre le projet de loi. Si le projet de loi proposé par le gouvernement devait être rejeté par la volonté populaire, le gouvernement devrait retourner à ses devoirs et émettre un projet de réforme du mode de scrutin qui obtienne la faveur populaire.

6. RECOMMANDATIONS

Considérant que le système de représentation actuel ignore la volonté électorale d'une grande portion de l'électorat;

Considérant que les systèmes de représentation proportionnelle fonctionnent dans la majorité des pays du monde depuis plusieurs années;

Nous recommandons que le gouvernement procède à une réforme incorporant un système de représentation proportionnelle dès les prochaines élections au Québec.

Considérant que la parité femmes-hommes à l'Assemblée nationale est fondamentale;

Considérant que des incitatifs financiers ne sont pas suffisants afin d'arriver à la parité;

Nous recommandons que la parité soit instaurée de manière obligatoire pour tous les partis, sous peine de lourdes sanctions.

Considérant que l'objectif d'un système de représentation proportionnelle est de représenter le plus fidèlement possible le vote populaire;

Considérant que cet objectif ne peut pas être atteint si l'élément de proportionnelle s'applique à deux sièges à la fois;

Nous recommandons que le système de représentation proportionnelle soit appliqué à l'ensemble du Québec.

Considérant qu'il est important de garder une représentation qui respecte l'appartenance régionale;

Considérant toutefois que la proportionnelle représente plus adéquatement la volonté du peuple québécois que les députés élus à majorité simple;

Nous recommandons que les députéEs éluEs selon un système de représentation proportionnelle soient en nombre égal aux députéEs ayant remporté le scrutin dans chaque circonscription

Considérant que les minorités ethnoculturelles, sexuelles et socio-économiques sont sous-représentées de façon systématique à l'Assemblée nationale;

Nous recommandons l'adoption d'incitatifs financiers importants pour les partis qui présentent d'importantes proportions de ces minorités. Nous recommandons que ces incitatifs financiers soient augmentés dans le cas où des représentantEs des minorités sont effectivement éluEs.

Considérant qu'un changement de loi électorale modifie profondément la culture politique québécoise;

Considérant que chaque citoyenNE est concernéE par la réforme du mode de scrutin;

Considérant que toutes et tous ne peuvent pas être entendues lors de consultations publiques;

Nous recommandons que le projet de loi soit adopté par voie de référendum populaire, qui soit précédé d'une campagne d'information massive et mobilisant tous les moyens disponibles et nécessaires pour rejoindre la population tant au niveau local que national.

7. DEMANDE D'AUDITION

Nous souhaitons être entendues lors des audiences de la commission parlementaire à l'hiver 2006. Si vous désirez nous entendre, prière de contacter Geneviève Guernier, Tanya Déry-Aubin ou Anaïs Bertrand-Dansereau aux coordonnées suivantes :

Centre des Femmes de l'UQÀM
Université du Québec à Montréal,
C.P. 8888, Succ. Centre-Ville
320 rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H3C 3P8
Pavillon J-A de Sève, 3^{ème} étage
local DS-3305

t : 514.987.3000 p.8940
e : centredesfemmes@uqam.ca